



## GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

### Référence

N°GD 88/19b

### Objet

Arrêt du projet de PCAET  
2020-2026

### Secrétaire de séance

René POUTHIER

### Rapporteur :

Jean-Louis BOUCHARD

Conseil Communautaire  
27 juin 2019  
Abergement-la-Ronce - 18h30

## DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 56  
Nombre de procurations : 14  
Nombre de votants : 70  
Date de la convocation : 20 juin 2019  
Date de publication : 5 juillet 2019

**Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :** J.L Bouchard, D. Bernardin, J.M Mignot suppléé par T. Gauthray-Guyenet, B. Guerrin, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello suppléé par C. Bardoux, G. Fumey, O. Meugin, P. Verne, R. Foret, J.C Lab, A. Albertini, C. Crézet, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, J.P Cuinet, C. Demortier, T. Druet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, I. Girod, J. Gruet, P. Jaboviste, N. Jeannet, A. Maire-Amiot, I. Mangin, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, J.M Sermier, J.C Wambst, S. Calinon, J.L Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, D. Troncin, D. Baudard suppléé par C. Labourot, D. Pernin, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. François, J.M Daubigney, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

**Délégués absents ayant donné procuration :**  
P. Blanchet à J. Thurel, M. Berthaud à J. Gruet, I. Delaine à C. Bourgeois-République, F. Dray à P. Jaboviste, D. Germond à C. Nonnotte-Bouton, A. Hamdaoui à T. Druet, P. Jobez à J Péchinot, S. Kayi à N. Jeannet, J.P Lefèvre à J.P Cuinet, P. Roche à I. Mangin, E. Schlegel à J.M Sermier, P. Jacquot à M. Hoffmann, M. Boué à J.M Daubigney, J. Drouhain à C. Hanrard.

**Délégués absents non suppléés et non représentés :**  
G. Soldavini, D. Michaud, G. Chauchefoin, S. Hédin, J. Zasempa, A. Courderot, J. Dayet, M. Jacquot, D. Chevalier, C. Mathez, G. Coutrot, E. Saget, V. Chevriaut, R. Curly.

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV), désigne les intercommunalités comme les coordinatrices de la transition énergétique. Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est le document territorial qui permet aux intercommunalités d'intervenir sur un champ beaucoup plus vaste que leurs propres compétences et qui doit proposer des actions mises en œuvre avec d'autres acteurs du territoire.

Le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 fixe l'obligation pour les EPCI de plus de 50 000 habitants à construire un PCAET pour le 31 décembre 2018 au plus tard.

Par délibération n°GD71/17 du 26 juin 2017, le Conseil Communautaire a approuvé l'engagement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans l'élaboration de son PCAET,

Le PCAET est un document opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire.

Son élaboration s'est faite selon les étapes suivantes :

- Etablissement d'un diagnostic et définition d'une stratégie territoriale afin d'atténuer le réchauffement climatique et de s'y adapter,

- Construction d'un programme d'actions afin notamment d'améliorer l'efficacité énergétique et augmenter la production d'énergie renouvelable, de limiter les émissions atmosphériques d'origine anthropique, d'anticiper les impacts du changement climatique,
- Préparation d'un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats.

Elle a été jalonnée par des temps de concertation avec les acteurs locaux (forum de lancement le 29 mars 2018, ateliers de concertation les 18 et 19 juin 2018), par des arbitrages techniques à l'occasion des comités techniques réunissant les services de la collectivité et les partenaires institutionnels et par des restitutions en Bureau Communautaire, Commission Environnement et Conférence des Maires.

Le PCAET a fait l'objet également dans son élaboration d'une évaluation environnementale stratégique, qui a participé à l'aide à la décision dans une optique d'éviter, réduire et, le cas échéant, compenser les effets potentiels sur l'environnement de sa mise en œuvre.

Aujourd'hui, conformément aux dispositions prévues, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole doit recueillir les avis de l'autorité environnementale, du Préfet et de la Présidente de Région sur son projet de PCAET. A l'appui, le projet de PCAET, les avis rendus et la réponse de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole devront faire l'objet d'une consultation du public. Il est fait le choix de solliciter les avis de manière simultanée afin de porter le temps d'instruction à 3 mois au lieu 5.

Dans ces conditions, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pourra approuver son PCAET avant la fin de l'année 2019 et engager la mise en œuvre du plan d'actions 2020-2026 pour poursuivre les objectifs de la loi TEPCV à horizon 2030 et ceux de la Stratégie Nationale Bas Carbone à horizon 2050 tout en s'inscrivant dans les orientations du SRADDET de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** le projet de PCAET tel que présenté en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à saisir l'avis de l'autorité environnementale, du Préfet de Région et de la Présidente de Région de manière simultanée,
- **ENGAGE** la consultation du public conformément aux dispositions s'y rapportant (article L123-19 du Code de l'Environnement).

Fait à Abergement-la-Ronce,  
Le 27 juin 2019  
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle EMD / Direction de l'Environnement
- Trésorerie Municipale du Grand Dole

